

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 22 juin 2021

Affichage :

Du jeudi 1^{er} juillet au
mercredi 1^{er}
septembre 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel

Absent : M.SIMON Didier

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 22 juin 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

88-2021 - Enfance-Jeunesse. Halte-crèche Brindille : Adoption du règlement de fonctionnement

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse du 12 mai 2021,

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal adopte le nouveau règlement de fonctionnement de la structure municipale multi-accueil « Brindille », qui a fait l'objet de récentes modifications à la marge.

Sont définis au sein du présent règlement de fonctionnement, transmis pour notification à chaque famille :

- Les différents types d'accueil offerts par l'équipement,
- Les modalités d'inscription,

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210628-D202120A-DE

- Le niveau de participation financière des familles,
- Les conditions d'admission et les contrats de mensualisation,
- Les conditions de l'accueil, les règles qui régissent la vie quotidienne ainsi que le nombre et la qualification du personnel, la place des parents au sein de l'équipement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

